

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire de l'Association l'Aphyllanthe

Date : le vendredi 27 mars 2026

Lieu : foyer d'Aigaliers

19h00 – 20h30

Présents :

- 41 personnes, adhérentes ou membres du public.
- Invités présents :
 - David Ruot, premier adjoint, Aigaliers
 - Nicole Rivière, 4ème adjointe, Aigaliers,
 - Daniel Boyer et Jean-Baptiste Sabathier, membres du conseil municipal d'Aigaliers
 - Jean-Lin Martin et Carole Benito, membres du conseil municipal de Foissac.
- Presse : Murielle Broquaire pour le Républicain d'Uzès.
- Les membres du CA : Gérard Berry (président), Martine Buschino, Jim Cluchey, Lynda Bellaïche, Charles Blacktone, Philippe Gury (trésorier), Florence Meillat, Patrick Ponton et Jocelyn Singeot.

Membres du CA absents/excusés :

- Yves Engrand.

Pouvoirs : 3

Ordre du Jour :

- Présentation et approbation du rapport moral et d'activité 2025.
- Présentation et approbation du rapport financier 2025.
- Élection du Conseil d'Administration.
- Questions diverses, discussion.

1. Ouverture de la séance

Gérard Berry, président de l'association, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Il présente les membres du CA, l'association et ses buts et remercie les nombreux bénévoles qui participent à son bon fonctionnement.

Il annonce l'ordre du jour : rapport moral suivi d'un vote, rapport financier suivi d'un vote, appel à candidatures pour le prochain CA suivi d'un vote et fin de séance. Un repas partagé clôturera l'assemblée.

2. Présentation et approbation du rapport moral

Gérard Berry rappelle que l'association l'Aphyllanthe a été créée en 2004 et est rapidement devenue un Espace de Vie Sociale au sens de la CAF, regroupant les trois communes d'Aigaliers, Foissac et Baron dont les écoles sont associées. Elle organise beaucoup d'activités pour enfants ou parents-enfants, mais aussi beaucoup d'activités adultes. En 2025, le CA de l'association a travaillé sur un nouveau projet EVS pour 2026-2029, afin de renouveler sa convention avec la CAF, projet qui a été accepté début 2026 par la CAF.

Mais l'Aphyllanthe ne s'adresse pas seulement aux trois communes précitées : elle attire aussi des adhérents venus soit des communes proches comme Montaren, Serviers, Saint-Quentin-la-Poterie et Uzès, avec 10 adhérents au moins pour chacune, soit de pas moins de 18 autres communes réparties dans le département, principalement autour d'Uzès. Cette longue portée géographique rend l'Aphyllanthe très différente de la plupart des associations plus classiques des communes voisines. L'association gère aussi la bibliothèque d'Aigaliers, son centre névralgique, qui est tout près du centre aéré des trois écoles précitées ; cela facilite grandement le contact direct avec les enfants et leurs parents.

Association Aphyllanthe

SIRET : 45289339900017



Outre les financements venant de la CAF ou du Département, décrits plus loin par le trésorier, le président insiste sur l'importance primordiale du soutien moral et financier direct ou indirect venant de la commune d'Aigaliers, qui fournit non seulement une contribution financière directe, mais aussi l'accès à tous les locaux et matériels disponibles par l'intermédiaire de son secrétariat et de son agent technique. Il précise ensuite que l'Aphyllanthe reçoit aussi une subvention des mairies de Foissac et Baron.

Il récapitule ensuite les activités enfants, parents-enfants, ou adultes, qui sont soit régulières soit ponctuelles. Leur liste et leur fréquentation sont présentées dans le rapport moral écrit. Presque toutes fonctionnent avec des bénévoles, qui font un travail absolument fondamental pour l'association ; leur apport sera chiffré par le trésorier Philippe Gury dans le rapport financier, vous serez surpris par son montant !

*Le rapport moral 2025 est approuvé par vote à main levée,
à l'unanimité des présents.*

3. Présentation et approbation du rapport financier

3.1. Bilan 2025

Philippe Gury, trésorier de l'association, présente le bilan simplifié, qu'il détaille.

Les quatre postes de dépenses les plus importants sont :

- **Les achats de fournitures et matières** pour 6 654 €, dont 6 012 € pour l'installation de placards de rangements dans la petite salle de la bibliothèque et la cuisine. Cette dépense est compensée par une subvention de 4 949 €.
- **Les honoraires** des animateurs prestataires de services : 22 776,45 € (22 916,15 € en 2024).
- **Les salaires** des 4 salariées : 18 140,99 € (17 237,96 € en 2024).
- **Les charges sociales** : 9 313 € (9 763 € en 2024).

DÉPENSES EXERCICE 2025		Compte d'exploitation	
Compte PCG	Sous-compte PCG	Totaux d'activité annuelle par	
		Sous-catégorie	Catégorie
60 – ACHATS	6063 0000 – Fournitures d'entretien et petit équipement	-02,69	-6 890,48
	6064 0000 – Fournitures administratives	-31,89	
	6065 0000 – Petits logiciels	-201,38	
	6068 0000 – Autres fournitures et matières	-6 654,52	
61 – SERVICES EXTÉRIEURS	6155 0000 – Entretien sur biens mobiliers	00,00	-1 235,61
	6156 0000 – Maintenance	-154,65	
	6161 0000 – Primes d'assurances multirisques	-1 080,96	
62 – AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	6228 0000 – Rémunérations diverses intermédiaires	-22 776,45	-26 344,77
	6231 0000 – Annonces et insertions	-50,00	
	6237 0000 – Publications	00,00	
	6251 0000 – Voyages et déplacements	-832,29	
	6256 0000 – Frais de missions	-84,00	
	6257 0000 – Frais de réceptions, représentations	-2 474,78	
	6263 0000 – Affranchissements, frais postaux	-17,00	
	6270 0000 – Services bancaires & assimilés	-110,25	
63 – IMPÔTS ET TAXES	6333 0000 – Formation professionnelle continue	-350,00	-350,00
64 – CHARGES DE PERSONNEL	6410 0000 – Rémunérations du personnel	-18 140,99	-27 459,99
	6410 1000 – Prélèvement à la source	00,00	
	6451 0000 – Cotisations URSSAF	-9 319,00	
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6588 0000 – Charges diverses de gestion courante	-60,00	-60,00
Sous-total des dépenses effectives de l'exercice		-62 340,85	

Le total des dépenses effectives est de 62 340,85 € pour 58 222,63 € en 2024, soit une augmentation de 7%.

Il y a trois principales ressources :

- **Les produits des activités annexes** (montant des inscriptions des adhérents aux activités régulières ou ponctuelles) : 16 162,25 € (19 630 € en 2024). Une baisse liée à la suppression de l'atelier d'écriture et à quelques activités ponctuelles avec peu de participants.
- **Les subventions** : 47 268 € (36 686,89 € en 2024), soit une augmentation de 10 581 €. Cette augmentation provient de la subvention de 4 949 € obtenue pour les meubles de rangement de la bibliothèque et par une augmentation de la subvention EVS de la CAF, qui est passée de 26 339 € en 2024 à 34 113 € en 2025. A noter également la subvention de 1835 € de la Mairie d'Aigaliers, qui s'ajoute aux prestations de mise à disposition des locaux. Le total de ces subventions représente 68 % des recettes de l'association en 2025, pour 60 % en 2024. Ce sont des subventions indispensables pour maintenir et développer les activités de l'association.
- **Les cotisations** des adhérents à l'association : 2 860 €, elles sont du même ordre qu'en 2024.

RECETTES EXERCICE 2025		Compte d'exploitation	
Compte PCG	Sous-compte PCG	Totaux d'activité annuelle par Sous-catégorie	Catégorie
70 – VENTE PRODUITS PRESTATAIRES	7081 0000 – Produits des activités annexes	16 162,25	16 503,35
	7088 0000 – Autres produits d'activités annexes	341,10	
74 – TOTAL SUBVENTIONS	7480 0000 – Subventions d'exploitation diverses	4 949,56	47 268,01
	7480 1000 – E.V.S.	34 113,59	
	7480 2100 – CLAS – département	1 000,00	
	7480 2200 – CLAS – CAF	2 719,86	
	7480 3100 – REAAP – département	450,00	
	7480 3200 – REAAP – CAF	1 400,00	
	7480 4100 – Commune d'Aigaliers	1 835,00	
	7480 4200 – Commune de Baron	500,00	
	7480 4300 – Commune de Foissac	300,00	
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7560 0000 – Cotisations	2 860,00	5 470,97
	7588 0000 – Autres produits de gestion courante	2 610,97	
Sous-total des recettes effectives de l'exercice		69 242,33	

Le montant total des recettes est de 69242,33 € pour 60872.70 € en 2024, soit une augmentation de 14%.

La balance recettes /dépenses présente un solde positif de 6 901,48 € (+ 2 650,07 € en 2024).

Dans le bilan complet, sont ajoutées les rubriques « bénévolat » et « contributions volontaires en nature » qui sont des postes dit « hors bilan » ; ceux ci correspondent d'une part à :

- l'estimation des heures de bénévolat des membres de l'association soit 2 225 heures à 20 €, soit un total de 44 500 €.
- La mise à disposition des locaux par la mairie d'Aigaliers, estimée à 14 314 €.

Ces rubriques sont présentes dans le bilan complet afin d'être en phase avec les pratiques comptables du milieu associatif et afin de mettre en lumière les contributions des bénévoles à l'activité de l'association, sujet pris en compte par les différents organismes financeurs.

Le solde bancaire et caisse au 31/12/25 était de 62 320,28 € (55 418,75 € fin 2024).

Le point bas de la trésorerie (août 2025) était de 51 869 €.

L'association présente une trésorerie saine qui, au plus bas, correspond à environ 10 mois de fonctionnement, ce qui permet d'absorber un éventuel retard, voire la suppression d'une subvention, leur obtention n'étant pas garantie. Cette trésorerie a permis de lancer de nouvelles activités et de continuer à proposer la gratuité aux enfants pour toutes les activités ponctuelles, ainsi que des tarifs privilégiés aux parents.

Association Aphyllanthe

SIRET : 45289339900017



*Le rapport financier 2025 est approuvé par vote à main levée,
à l'unanimité des présents.*

3.2. Budget 2026

Charges	Total annuel
60 – achats	-4 600
6063 0000 – fournitures d'entretien et petit équipement	-180
6064 0000 – fournitures administratives	-120
6065 0000 – petits logiciels	-300
6068 0000 – autres fournitures et matières	-4 000
61 – services extérieurs	-1 700
6155 0000 – entretien sur biens mobiliers	-120
6156 0000 – maintenance	-480
6161 0000 – primes d'assurances multirisques	-1 100
62 – autres services extérieurs	-25 136
6228 0000 – Rémunérations diverses intermédiaires et honoraires	-21 298
6231 0000 – annonces et insertions	-240
6237 0000 – publications	-100
6251 0000 – voyages et déplacements	-858
6256 0000 – frais de missions	-120
6257 0000 – frais de réceptions, représentations	-2 400
6263 0000 – affranchissements, frais postaux	0
6270 0000 – services bancaires & assimilés	-120
63 – impôts et taxes	-400
6333 0000 – formation professionnelle continue	-400
64 – charges de personnel	-27 009
6410 0000 – rémunérations du personnel	-18 282
6410 1000 – prélèvement à la source	0
6451 0000 – cotisations URSSAF	-8 727
65 – autres charges de gestion courante	-110
6588 0000 – charges diverses de gestion courante	-110
sous total dépenses globales	-58 955
Recettes	Total annuel
70 – vente produits finis prestataires	14 805
7081 0000 – produits des prestations fournies aux personnes	13 305
7088 0000 – autres produits d'activités annexes	1 500
74 – total subventions	38 735
7480 0000 – subventions d'exploitation diverses	0
7480 1000 – EVS – CAF.	29 500
7480 2100 – CLAS – Département	1 000
7480 2200 – CLAS – CAF	2 700
7480 3100 – REAAP – Département	500
7480 3200 – REAAP – CAF	1 400
7480 4100 – commune d'Aigaliers	1 835
7480 4200 – commune de Baron	500
7480 4300 – commune de Foissac	300
7480 5100 – état – fdva	1 000
7480 5200 – état – autres	0
75 – autres produits gestion courante	3 500
7560 0000 – cotisations	2 400
7588 0000 – autres produits divers de gestion courante	1 100
sous total recettes globales	57 040
Synthèse	
Charges totales	-58 955
Recettes totales	57 040
Solde	-1 915



4. Élection du nouveau CA

D'après les statuts, le CA doit comporter entre 6 et 12 membres. A la date de l'assemblée générale, le CA comportait 10 membres : Gérard Berry (président), Lynda Bellaïche, Martine Buschino, Jim Cluchey, Yves Engrand, Philippe Gury (trésorier), Florence Meillat, Patrick Ponton et Jocelyn Singeot.

Marie-Étienne Pinelli, Caty Colin Riboulet et Dorina di Rocco ont démissionné en cours d'année 2025.

Gérard Berry et Florence Meillat ne se représentent pas.

Quatre adhérents sont candidats : Béatrice d'Angelo, Théodore Fraces Bou, Pascal Peron et Valérie Ray.

Certains portent déjà un projet pour l'association : un café informel et intergénérationnel les mercredis après-midi sur le pré entre le centre de loisirs et la bibliothèque (Théodore Fraces Bou) et une exposition des œuvres de artistes locaux pour l'automne (Valérie Ray).

Suite à l'appel au vote, l'Assemblée renouvelle le mandat des membres élus précédemment qui se représentent et élit les quatre candidats à l'unanimité des présents.

Le nouveau CA se compose donc des membres suivants, par ordre alphabétique de nom de famille :

- Lynda Bellaïche,
- Charles Blackstone
- Martine Buschino,
- Jim Cluchey,
- Béatrice d'Angelo
- Yves Engrand,
- Théodore Fraces Bou
- Philippe Gury,
- Pascal Peron,
- Patrick Ponton,
- Valérie Ray
- Jocelyn Singeot.

Un Conseil d'administration suivra pour élire les membres du bureau.

5. Questions – Réponses – Discussion

Pour la saison prochaine, il a été décidé de diminuer de 50% le tarif des deux seules activités régulières enfants, la Rumba Gitane et le sport enfants, qui s'élèvera donc à 40€ pour l'année. Si de nouvelles activités régulières enfants sont créées, des tarifs très bas seront également appliqués.

Le président et le trésorier rappellent que si la trésorerie peut permettre de lancer de nouvelles activités ou de nouveaux projets, il faut cependant des bénévoles pour les mettre en place et les suivre. L'association est en attente des idées des adhérents mais également d'un peu de leur temps pour mettre en place ces nouvelles activités, quelles soient ponctuelles ou régulières.

6. Interventions

David Ruot, premier adjoint à la mairie d'Aigaliers, exprime sa satisfaction de voir une telle association s'épanouir sur la commune. Il assure le CA et les adhérents de la poursuite du soutien de la nouvelle municipalité et annonce une première rencontre avec les élus le 5 mai.

Jean-Lin Martin et Carole Benito, membres de la nouvelle municipalité de Foissac, constatent que les actions menées par l'association correspondent aux attentes des habitants et rayonnent bien au-delà de la commune d'Aigaliers. Il s'engage sur une mise en valeur plus grande de ses actions au sein du village par la municipalité de Foissac.

7. Fin de séance

La soirée se termine par un repas partagé.

Le 2 avril 2026,
Gérard Berry, Président

ASSOCIATION L'APHYLLANTHE

BIBLIOTHÈQUE
BÂTIMENT MAIRIE
30700 AIGALIERS
Tél. : 04 66 22 10 20

